



COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR ALLIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2020

Le 30 janvier 2020 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-sur-Allier, dûment convoqué à cet effet le 25 janvier 2020 s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Cédric MEYNIER, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	14

Présents : M. Cédric MEYNIER, M. Éric MARIDET, Mme Chloé COLNET, M. Jérôme AIT BRAHAM, Mme Catherine TACHET, Mme Sandra RIOCOURT, M. Jean-François DEMERE, Mme Christine BONDU, M. Jean-Michel BACH, M. Yvan LEVIGNE, M. Éric CALCHERA, Mme Nataly PERRIER.

Représentés : Mme Catherine ROULON à M. Éric MARIDET, M. Stéphane LEONARD à Mme Christine BONDU.

Absents : M. Pierre-André FLORET.

M. Jérôme AIT BRAHAM a été nommé secrétaire de séance.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, autorise M. le Maire ou son représentant à :

- ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000,00 €
- signer la convention de prêt s'y rapportant.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vote Contre : M. DEMERE, M BACH et M. CALCHERA .

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire expose que le projet de marquage au sol des différents points de ramassage scolaire sur les bourgs de Saint Georges, Lignat et Ceysat (passage piétons et matérialisation des arrêts) et dont le coût prévisionnel s'élève à 5 190,00€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention du département au titre des amendes de police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à adopter le plan de financement exposé ci-dessous :

Montant des travaux	5 190,00 €
Montant prévisionnel de subvention	2 595,00 €
Autofinancement communal	2 595,00€

Et à solliciter auprès du Département une subvention au titre des amendes de police.

AVENANTS AU MARCHÉ POLE ADMINISTRATIF

M. le Maire expose qu'il y a lieu de conclure les avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération Restructuration Mairie Tranche conditionnelle et des variantes.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 30 janvier 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer les avenants ci-dessous ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

LOT N°4 : Attributaire : Entreprise POL AGRET, Menuiseries extérieures serrureries :

- Suppression de la motorisation du portail

VARIANTE 04 :

Montant du Marché HT	6 940,00 €
Montant de l'avenant N°2	6 940,00 €
Nouveau Montant Marché	0,00 €

LOT N°5 : Attributaire : Entreprise ATELIER DES DÔMES, Menuiseries intérieures :

- Parquet sur estrade de la Salle des fêtes et création d'une porte coulissante.

TRANCHE CONDITIONNELLE :

Montant du Marché HT	23 615,36 €
Montant de l'avenant N°2	2 886,35 €
Nouveau Montant Marché	26 501,71 €

LOT N°10 : Attributaire : Entreprise TECHNIELEC, Électricité :

- Suppression des branchements liés à la motorisation du portail.

VARIANTE 04 :

Montant du Marché HT	230,00 €
Montant de l'avenant N°2	230,00 €
Nouveau Montant Marché	0,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE COMMUNE

M. le Maire explique qu'il y a lieu de réaffecter certains crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à modifier le budget comme suit :

- | | | |
|----------------|---------------|-----------|
| • Chapitre 011 | Article 6288 | - 600,00€ |
| • Chapitre 66 | Article 66111 | + 600,00€ |

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX D'ETUDE DIAGNOSTIQUE D'ASSAINISSEMENT.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

AVENANT A LA CONVENTION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme du Grand Clermont intervient depuis 2015 pour les communes de Mond'Arverne Communauté dans la cadre de conventions relatives aux "modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations des actes relatifs à l'occupation du sol".

Pour notre commune cette convention arrive à échéance le 30 juin 2020, Il est donc proposé de prolonger par avenant cette conventions jusqu'au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant de prolongation à la convention concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

SUPPRESSIONS DE POSTES – TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réorganisation des services de l'ALSH, de départs en retraite ou démission et d'avancement de grade, il convient de supprimer les emplois qui ne sont plus attribués, à savoir :

GRADE OU EMPLOI	Nbre de Postes	TEMPS DE TRAVAIL	MOTIF
Adjoint administratif	1	31,5h	Agent nommé sur un temps plein
Adjoint technique Principal 2	2	30h	Depart en retraite de 2 agents
Adjoint technique	1	30h	Départ en retraite
Adjoint technique	2	28h	Démision de 2 agents
Adjoint technique	1	24h	Agent nommé sur un poste à 14,80/35 ^{ème} + 16,14/35 ^{ème} pour Mond'Arverne Communauté
Adjoint d'animation	1	30h	Agent nommé sur un poste à 18,32/35 ^{ème} + 16,68/35 ^{ème} pour Mond'Arverne Communauté
Adjoint d'animation	1	28h	Agent nommé sur un poste 30/35 ^{ème}
ATSEM	0	35h	Agent nommé sur un poste ATSEM principal 2
ATSEM Principal 2	0	35h	Agent nommé sur un poste ATSEM principal 1
ETAPS principal 1(B)	1	4,5h	Agent nommé sur un poste 4/35 ^{ème}

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à supprimer les emplois ci-dessus après avis du Comité technique et adopte le nouveau tableau des emplois ci-dessous.

GRADE OU EMPLOI	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif Principal	1	35/35 ^{ème}	1
Adjoint administratif	1	35/35 ^{ème}	1
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique Principal 2	2	35/35 ^{ème}	2
Adjoint technique	1	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique	1	30/35 ^{ème}	1
Adjoint technique	1	14,8/35 ^{ème}	1
CDD Adjoint technique ALSH	1	16,7/35 ^{ème}	1
CDD Adjoint technique ALSH	1	17,8/35 ^{ème}	1
CDD Adjoint technique ALSH	1	16,79/35 ^{ème}	1
CDD Adjoint technique ALSH	1	12,8/35 ^{ème}	1
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation	1	18,32/35 ^{ème}	1
ATSEM Principal 1	1	35/35 ^{ème}	1
FILIERE SPORTIVE			
ETAPS principal 1(B)	1	4/35 ^{ème}	1

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

M. le Maire expose que le SIEG doit renforcer la ligne BT au bourg de Lignat pour alimenter le nouveau lotissement route de Busséol. Ce renforcement entraîne l'enfouissement du réseau Basse Tension, route de Busséol mais également rue du Tilleul et rue de la Chapelle.

La commune a l'opportunité d'enfouir les réseaux TELECOM et éclairage Public sur ces mêmes portions. Elle a donc demandé un devis au SIEG

La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'enfouissement des réseaux Télécom, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseaux électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 11 000.00€ HT soit **13 200.00 € TTC**.

Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

La commune a à sa charge 50% de l'enfouissement des réseaux éclairage public et de la fourniture des candélabres soit une participation communale de **17 003.12 €**

Soit un total de 30 203.12 € TTC de participation communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau Télécom et Basse Tension présentés, décide de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy de Dôme et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la ou les conventions d'enfouissement ou tout document s'y rapportant et de prévoir ces dépenses au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14.